

Cette commission ne sera nommée qu'après les vacances de Pâques.

La proposition de M. Naquet sur le divorce est mise à la fin de l'ordre du jour.

La séance est levée à 6 h. 15.

LETTRES DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, le 22 mars 1877.

Voici quelques renseignements sur l'état des négociations engagées à Londres. Il est complètement inexact qu'il y ait à l'heure actuelle des pourparlers motivés par un désaccord existant entre l'Angleterre et la Russie sur la rédaction du protocole. Toutes les difficultés de ce genre ont été applanies; l'Angleterre et la Russie sont complètement d'accord sur les termes du protocole.

C'est donc bien à tort que certains journaux assurent que lord Derby et le prince Gortchakoff proposent de substituer tel ou tel mot, tel ou tel membre de phrase à tel ou tel autre. Il n'y a rien de vrai dans ces assertions. La seule chose qui retarde la conclusion définitive d'un accord, c'est la question du désarmement.

Cette question est de celles que l'on ne peut faire trancher par un protocole. La Russie s'y refuse absolument et personne ne saurait s'en étonner. Tout le monde sent, et personne mieux que la France, que ce serait créer un précédent fâcheux, que d'introduire une stipulation relative au désarmement de la Russie, sans l'acte diplomatique qui va se conclure à Londres. Rien n'empêcherait à l'avenir une puissance quelconque d'adresser à une autre puissance une demande de désarmement; de saisir, sur le refus de cette puissance, l'Europe de la question et d'essayer de la faire trancher par un protocole.

La Russie est d'ailleurs très-sincère dans le désir qu'elle manifeste d'arriver le plus tôt possible au désarmement. Il est clair qu'elle doit être pressée de mettre un terme aux dépenses que lui impose la mobilisation d'une armée de 400 mille hommes. La Turquie aussi, ne serait pas fâchée de pouvoir licencier ses réserves. Mais tant que la paix avec le Mo-téngro ne sera pas signée, on serait mal fondé à faire à la Turquie des ouvertures au sujet du désarmement. Et si la Turquie ne désarme pas, comment demander à la Russie de désarmer? Vous le voyez, c'est un cercle vicieux d'où il ne semble pas très-commode de sortir.

Je vous ai déjà entretenu des travaux de la Commission chargée du règlement des comptes de 1870-71. Les rapports de cette Commission — car, il y a deux rapports : un rapport général sur le budget de 1870-71, et un rapport particulier sur le budget de la guerre, ces rapports, dis-je, ne seront déposés qu'après les vacances de Pâques.

(Autre correspondance.)

Paris, 22 mars 1877.

Hier, à la Butte des Moulins, on a remarqué, parmi les curieux, un grand personnage qui paraissait prendre aux démolitions le plus vif intérêt. C'était sans doute pour lui une diversion au spectacle écoeurant qu'il a tous les jours sous les yeux, à savoir : la démolition rapide de l'édifice dont depuis 4 ans, la garde lui a été confiée.

Du train dont on y va, l'œuvre de destruction sera certainement accomplie à la date de notre exposition universelle. Ces ruines auront une attraction à laquelle l'étranger ne résistera pas. Tout est organisé pour cette visite les trains de plaisir sont déjà prêts.

A. M.

Quel magnifique discours son éminence le Cardinal-Archevêque de Lyon vient d'adresser au maréchal de MacMahon en recevant de ses mains la barette de Cardinal. Quelle dignité, quelle fermeté héroïque et en même temps quelle touchante modestie dans ce noble langage ! En rapprochant ces remerciements du Cardinal-Archevêque de Lyon, de l'allocution récemment prononcée par Pie IX, il est impossible de ne pas être frappé des pressentiments qui dominent l'esprit tout à la fois du Souverain Pontife et des évêques, au sujet des malheurs que préparent à l'Eglise catholique et aux nations la lâcheté de certains gouvernements et la complicité de certains autres avec les ennemis du catholicisme et de l'ordre social.

Le Journal des Débats publie, depuis quelques jours, des dépêches qui doivent être une énigme pour ses lecteurs, car il cite l'impression produite sur les révolutionnaires italiens par l'allocution de Pie IX, allocution que le Journal des Débats, contrairement à toutes ses habitudes, persiste à ne pas publier.

La Gazette des Tribunaux fait observer que, dans les 48 heures qui viennent de s'écouler, on a eu à constater un parricide, un assassinat, un fratricide et un incendie volontaire.

La Défense fait, au sujet de cette multiplicité des crimes, sous le régime républicain dont nous avons le bonheur de jouir, les observations suivantes : « Ces crimes ont un caractère tout

particulier qui est digne d'une sérieuse attention. C'est tantôt un père qui tue sa fille, et qui tente d'assassiner sa femme, tantôt un fils qui assassine celle qui lui a donné la vie ; ici c'est une mère qui fait mourir un pauvre enfant au milieu des plus atroces souffrances, après un long martyre où elle a épuisé tous les raffinements de la plus révoltante cruauté ; là c'est un père et une mère qui se donnent la main pour tuer leur fille, qui la traînent régulièrement par les cheveux tous les soirs à travers la maison en la rouant de coups, jusqu'au jour où la jeune infortunée, accablée par le poids de ses douleurs et folle de désespoir, va se jeter dans la Seine pour échapper à ses bourreaux. Enfin, qu'on remarque bien, ce sont tous des crimes contre la famille, des crimes dont le foyer domestique est le théâtre.

Ce ne sont donc point de simples assassinats : ce sont des assassinats qui démontrent que la voix du sang commence à devenir impuissante et muette, dans certaines classes de la société.

Cette voix solennelle qui s'impose même à l'instinct des bêtes fauves perd souvent toute influence sur l'homme, qui se sert de sa liberté pour descendre jusqu'aux dernières profondeurs de la corruption et de l'abus de la puissance.

Les barbares modernes, qui menacent la société et qu'aucune frontière ne sépare de nous, sont bien plus à craindre que les anciens barbares, puis qu'ils ont une férocité plus grande sans avoir aucune de leurs vertus. Ils vivent au milieu de nous, leur nombre s'accroît chaque jour ; ils ne sont plus une légion, ils sont une armée.

Combattions les barbares modernes par les vertus des anciens barbares, si nous ne voulons pas qu'une éponge, imbibée de pétrole et de sang, n'efface jusqu'à la dernière trace de notre orgueilleuse civilisation.

Nous apprenons avec une vive satisfaction que M. Armand de Pontmartin, cédant aux pressantes sollicitations de ses amis, se décide enfin à poser sa candidature à l'Académie française, pour le fauteuil de M. Autran.

Nul plus que notre honorable ami n'a de titres aux honneurs académiques. Le jour où l'assemblée qui siège à l'Institut voudra uniquement que ses votes soient la légitime récompense des services rendus à la littérature, l'élection de M. de Pontmartin, sera assurée.

Messieurs les Académiciens n'hésiteront pas dans leur choix, s'ils prennent la peine de lire les *Nouveaux Samedis* de M. de Pontmartin, dont le volume qui vient de paraître est consacré aux Etats-Unis contemporains, aux Prussiens en Allemagne, à Louis XIII et à Richelieu, à St-Beuve, à M. Paul Thureau-Daugin, etc. Quel bon sens et même temps quel bon goût dans cette critique contemporaine ! Quel verve spirituelle dans cette malice qui, même dans sa juste sévérité, ne blesse jamais l'amour-propre de l'auteur !

La Commission nommée par le ministre des finances, pour étudier les questions relatives au monopole du crédit foncier, s'est réunie samedi une première séance.

En admettant que le gouvernement donne à des sociétés nouvelles l'autorisation de faire le prêt foncier, le crédit foncier n'aurait guère à craindre de des concurrences, et par conséquent l'expiration du privilège n'a qu'une importance théorique.

Ce n'est pas sans crainte que nous soudons la phase commerciale que nous traversons, et quand il nous faut relever dans le bilan hebdomadaire de la Banque de France, en date de ce jour, une nouvelle diminution de 33 millions dans son chapitre de portefeuille commercial.

Ces chiffres qui, malheureusement, parlent d'eux-mêmes, sont une réponse significative aux allégations plus ou moins fondées de divers organes républicains qui chantent la reprise des affaires... DE SAINT-CHÉRON.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

On assure que c'est à tort que plusieurs journaux ont dit que les officiers de l'armée territoriale ne pouvaient contracter mariage sans autorisation préalable.

Nous tenons de source certaine que cette autorisation, qui est bien exigée, effectivement, des officiers de l'armée active, ne l'est pas pour les officiers de la réserve ni de l'armée territoriale.

Un employé aux écritures, tombé dans une grande misère, a été arrêté, hier, mendiant sur la voie publique. Il se nomme Hippolyte V... et demeure, rue Watt.

La police a jeté, hier, son filet sur un trio féminin des moins intéressants, et pour des causes très-différentes.

La première personne de ce trio, est Mlle Marie G..., qui professe pour le département du Nord une affection

toute spéciale. Or, malgré un arrêté d'expulsion lancé contre elle pour diverses fugues, Marie est revenue dans le département; on va la réexpulser vers la terre natale.

Catherine V..., forme la seconde partie intégrante du trio. Celle-ci, d'origine belge, comme la précédente, s'est emparée d'une casserole. Le vol était peu considérable; aussi après explication devant le commissaire de police, Catherine a été relaxée. Une autre fois, quand elle voudra faire des sautes, elle choisira plus honnêtement l'ustensile.

Le troisième sujet, est Pelagio M..., âgé de 29 ans, et logeant rue de l'Épée. Pelagio en laquelle on avait grande confiance, a trompé la bonne opinion qu'on avait d'elle; elle a soustrait plusieurs choses. C'est pourquoi le violon l'a reçu dans ses murs.

Un dernier mot sur le concert donné dimanche dernier, par la Lyre Roubaissienne :

Les amateurs de nos concerts ont déjà souvent applaudi et beaucoup apprécié M. Vandebosche, dont le talent d'accompagnateur mérite une mention toute spéciale. Dans la soirée musicale de dimanche, M. Vandebosche, à de nouveau, brillamment conduit et accompagné au piano, les chanteurs. Chacun en a fait la remarque, et nous ne sommes que l'écho des éloges de l'auditoire.

Les opérations des conseils de révision commenceront cette année, dans toute la France, du 5 au 10 mai.

On lit dans la Gazette de Tourcoing : Un individu, nommé Fiévet, homme d'équipe de la gare de Tourcoing, en manœuvrant, hier, des wagons, a eu la main prise entre la chaîne et le crochet d'attache. Il en est résulté la fracture de trois doigts de la main gauche.

Un commencement d'incendie s'est déclaré au troisième étage de la filature de M. Duvalier, rue du Tillen, hier, vers 6 heures et demie du soir.

Quelques seaux d'eau ont suffi pour l'éteindre. Les pompiers, accourus sur les lieux, sont repartis immédiatement.

Les pertes sont insignifiantes.

Le Préfet du Nord a l'honneur de faire connaître que M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce vient de décider que le délai fixé pour la production des mémoires et pièces à présenter par les concurrents sur prix cultureux à décerner dans le département du Nord en 1878, serait prorogé au 1^{er} mai 1877.

La Commission départementale du Nord se réunira à la préfecture le 28 mars, à deux heures.

Il résulte d'une circulaire, en date du 13 mars, adressée par M. le ministre de la guerre aux commandants des corps d'armée, qu'il n'y aura plus à l'avenir que deux périodes d'instruction pour la réserve et pour la disponibilité.

La première à l'automne; La seconde, destinée aux retardataires, est fixée, indistinctement pour tous les corps d'armée, au fer mars de chaque année.

Il ne sera plus, sous AUCUN PRÉTEXTE, dirigé de réservistes sur les corps; en dehors de ces deux périodes. Ceux qui obtiendraient des sursis devront faire leur temps dans la période de mars.

Un journalier, nommé D..., sortait mardi vers 11 heures du soir, avec une jeune fille d'un cabaret de Saint-Sauveur, (Lille) où il avait pu outre mesure, lorsque arrivés rue Lotin, les deux amants se prirent de querelle et D... frappa sa compagne à coups redoublés. — Des passants survinrent et se disposaient à appliquer à l'agresseur la peine du talion, lorsque la jeune fille s'interposa en faveur du coupable, parvint à leur faire lâcher prise.

D... emmena alors la pauvre fille par la façade du Réduit et se mit à la battre de plus belle, puis, s'armant d'un couteau de poche, lui en porta un coup violent au côté gauche.

Les passants, accourus aux cris de la victime, lui donnèrent les premiers soins et la police avertie aussitôt, la fit transporter d'urgence à l'hôpital Saint-Sauveur. Sa blessure est malheureusement peu dangereuse, car l'arme ayant glissé sur une côte, n'atteint aucun organe essentiel.

D... s'est constitué prisonnier, dans la nuit même, au commissariat du quartier.

On se rappelle qu'avant-hier, le Progrès du Nord disait résolument : « Dans une commune des environs de Lille, un petit garçon qui se rendait à l'église pour faire sa première communion, a été maltraité sur la rue par une femme portant un costume religieux. Le pauvre enfant payait ainsi la peine de sa mère, qui s'était refusée à ache-

ter à la religieuse au prix de 25 francs un bouquet de 4 francs 95 »

Nous avons demandé, hier, au Progrès, le nom de cette commune ?

Pas de réponse.

Le nom de la mère ?

Pas un mot.

A quel Ordre appartient la religieuse en question ?

Silence complet.

C'est par là que le Progrès du Nord aurait dû commencer.

Nous profitons de l'occasion pour lui recommander le jugement que porte sur les Sœurs de charité un journal protestant, le Hartford Daily Times (Etats-Unis), du 16 février dernier :

« Une femme appartenant au culte protestant, avait pris, dans un accès de désespoir, un breuvage qui devait lui donner la mort. Des voisins la firent immédiatement transporter à l'hôpital, tenu par les Sœurs de charité, à San-Francisco.

« Si quelqu'un, dit le Hartford Daily Times, nourrit des préjugés contre cette institution ou contre d'autres institutions catholiques romaines, c'est qu'il n'a jamais fait l'expérience de la patience, de la prévenance, du dévouement de ces sœurs. Aucun désir de la patiente ne fut méconnu, aucun besoin négligé. Nulle part, sur toute la surface de la terre, des soins plus tendres et plus soutenus ne sont donnés aux malades que dans ces hôpitaux que l'Eglise catholique a établis partout dans ce pays et dans le monde. »

O Progrès ! à côté de vos insinuations malignes fausses, il y a d'énormes vérités qui les écrasent, comme le Jour écrase la Nuit par son aurore éblouissante !

INCENDIE A SAINT-PHILIPPE-LEZ-CALAIS. — Mercredi, vers cinq heures du matin, la population de St-Philippe-lez-Calais, était mise en émoi par le tocsin d'alarme. Les habitants du quartier se portèrent aussitôt vers la rue du Temple, où un violent incendie consumait la belle fabrique de tulle de MM. Robert-West. Le feu gagna rapidement les bureaux et se répandit dans les ateliers de confection du sous-sol, en même temps qu'au premier étage, par l'escalier de communication et les plafonds.

Les dommages sont considérables, toutes les toiles brutes et travaillées, tous les fils, toutes les confections précieuses sont ou détruits ou détériorés, les sept métiers du premier étage ont beaucoup souffert.

Le bâtiment a aussi éprouvé une perte de 10 à 15,000 francs, les marchandises détruites s'évaluent à 400,000 francs et les métiers s'apprécient à une dépréciation de plus de 100,000 francs.

Les autorités locales, la police, la gendarmerie ont bien fait leur devoir; grâce aux prompts secours, organisés dès neuf heures, on était maître du feu.

Toutes ces pertes, sont couvertes par diverses assurances.

Les plus plaignes dans cette catastrophe sont les malheureux ouvriers qui vont se trouver sans travail, ils sont au nombre de cent cinquante.

Le feu s'est produit à la suite d'une explosion de gaz. C'est une ouvrière maîtresse qui en a été la cause involontaire.

ÉTATS-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 19 MARS. — Auguste Ploquier, rue des Charpentiers, 81. — Louise Pollet, rue Daubenton, 81. — Julie Demester, rue du Parc, 32. — Alphonse Vermeire, rue de Flandre, 46. — Pierre Tuytens, 44, rue de la Chapelle, 20. — Louis Van der Vliet, rue de la Chapelle, 20. — Elise Gène, rue de Flandre, 69. — Angèle Debonnets, rue des Longues-Haies prolongée. — Joseph Stevens, rue du Coq français, 64. — Eugénie Fortier, au fort Mollier. — Marie Leferrier, au Pile, rue des Trois Ponts. — Jules Vermeire, rue de la Guinguette, cour Mullier-Roussat.

Du 20. — Cornelia Visser, rue du Parc, cour Debonnets, 1. — Léonie Dhout, rue de l'Alouette, 27. — Joseph Decock, rue Jacquart, cour Dhailoin, 17. — Louis Versaille, rue du Moulin, au h. de l'Éclair. — Joseph Heddebrant, rue de Fresnoy. — Elise Beulé, rue des Hécoliers, cour Pollet. — Jules Lemaire, rue Ste-Thérèse, 25.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 19 MARS. — César Willem, 50 ans, ouvrier, Rue de la Campagne, 49. — Thérèse Dupont, 25 ans, Quai de Leers. — Clémentine Pommelaer, 42 ans, journalière, Hôtel-Dieu. — Joseph Vandebosche, 4 ans, Pierre Vandebosche, 3 ans, rue Archimède, 56. — Louis Debusse, 29 ans, journalier, rue du Collège, fort Mullier. — Léopold Vanbellegem, 3 ans, rue de Mouvaux, cour Simez. 19. — Céclie Delort, 38 ans, ménagère, sentier de la Vigne. — Oscar Santrop, 9 mois, rue des Fossés, 82. — Coralle Gherronprez, 4 ans, chemin de la Muequellerie.

Du 20. — Emile Vansever, 1 an, au Fontenoy, 106. — Sophie Desperay, 74 ans, journalière, aux Petites-Sœurs. — Maria Dubar, 1 an, rue Stéphenon, cour Brabant d'Halluin. — Delépoille, présenté sans vie, rue du Nouveau-Monde, 5. — Colette Dumortier, 73 ans, ménagère, rue des Ponts. — Albert Honoré, 2 mois, rue d'Espagne, 22. — Zoé Dujardin, 6 ans, rue de la Paix, 14. — Catherine Keane, en religion sœur Edith, 26 ans, rue du Vieil-Abreuvoir, 33.

MARIAGES, du 19 mars. — Aimé Demellemeester, 23 ans, employé de commerce, et Marie Dubruls, 20 ans, couturière. — Louis Destailleur, 21 ans, dessinateur, et Marguerite Heintz, 31 ans, ménagère.

CONVOIS FUNÉRAIRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille LESTIENNE-DE PROOST, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur JEAN-BAPTISTE-NARCISSE LESTIENNE, décédé subitement à Bruxelles, le 20 mars 1877, dans sa 71^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux obsèques et service solennels qui auront lieu le samedi 24 courant, à midi, en l'église paroissiale de Saint-Boniface (Izelles). — L'assemblée à la maison mortuaire, à 11 h. 3/4. 27, avenue de la Toison-d'Or. 13225

Les amis et connaissances de la famille MARIE-VERHAEST, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur LOUIS-OCTAVE MARIE, décédé à Roubaix, le 22 mars 1877, à l'âge de 8 ans et 3 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux obsèques solennels qui auront lieu le samedi 24 courant, à 8 heures 1/2, en l'église de Saint-Sépulchre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Arts, 158, à Roubaix.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix,

le lundi 26 mars 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos des âmes de Monsieur JULIEN-CHESNÉ BURETTE, décédé à Roubaix, le 28 mars 1876, à l'âge de 14 ans et 4 mois, et de Mademoiselle Eugénie-Suzanne BURETTE, décédée à Roubaix, le 5 novembre 1871, à l'âge de 12 ans et 5 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Étranger

On nous écrit de Godeghien : Dimanche dernier, dans l'après-midi et précisément pendant les réves, un violent incendie, tel qu'on en a jamais vu dans le village, a réduit en cendres la grande et belle ferme des héritiers J.-B. Berte.

Tout a été la proie des flammes, hormis l'intérieur du corps-de-logis, que l'on a su préserver. Il ne reste de tous les bâtiments que quelques morceaux de murailles.

Ce qui rendait cet accident plus sinistre encore, c'étaient les bœufs et les vaches de cinq vaches que l'on n'a pu arracher de l'étable. Les autres bêtes à cornes ont été sauvées, grâce à une ouverture pratiquée dans la muraille. Les chevaux ont pu aussi être dérobés aux flammes.

Les pertes sont évaluées à plus de 30,000 francs.

Tout est assuré. La cause de l'accident est jusqu'ici inconnue.

Faits Divers

Une dépêche de Rome annonce la mort de Mgr Nardi, qui vient de succomber à la maladie dont il avait été atteint soudainement.

Avant-hier est mort à Londres, l'amiral Beecher, ancien commandant de la flottille polaire envoyée par l'Angleterre à la recherche du capitaine Franklin. Se trouvant cerné par les glaces dans le détroit de Wellington, l'amiral Beecher entassa tous ses équipages sur un seul navire, qui n'était point si profondément engagé, et les ramena en Angleterre. Traduit pour ce fait devant un conseil de guerre maritime, l'amiral fut acquitté à l'unanimité. Les glaces ayant fondu à la suite d'un été exceptionnellement chaud, un de ces navires, poussés par les courants, descendit dans des latitudes fréquentées par les baleiniers. Il fut amariné par des baleiniers américains, qui le ramenèrent triomphalement en Angleterre.

UN BILLOIR MARSEILLAIS. — Voici le pendant du crime de Billoir.

Hier matin, au bord de la mer, au delà des bassins du Radoub, au pied du Cap Pinède qui domine d'une grande hauteur la route allant de la madrague à la ville, on a trouvé dans un endroit désert, éloigné de deux cents mètres environ du restaurant Muguet, le cadavre d'une femme dépecée. Les bras et les jambes désarticulées, le tronc entièrement nu, ouvert, exsangue et soigneusement lavé. Les assassins, profitant de l'expérience et voulant empêcher la reconnaissance de la victime, avaient déshabillé le visage de façon à le rendre méconnaissable. Les membres étaient enveloppés de lambeaux de vêtements et notamment d'un châle en soie.

Les douaniers appelés par les magistrats qui s'étaient rendus à l'endroit où le cadavre avait été découvert, déclarèrent que hier soir, vers neuf heures et demie, ils avaient vu passer une charrette à bras, chargée d'une malle, traînée par un homme et poussée par une femme. Les douaniers leur demandèrent où ils allaient et ils avaient répondu qu'ils se rendaient au restaurant porter la malle d'un voyageur. Naturellement, personne n'est venu au restaurant. La justice a marqué la place où le cadavre a été trouvé, puis l'a fait transporter à la Morgue.

Il a été bien tôt reconnu pour celui de la veuve Boyer, épicière, âgée de quarante-cinq ans, demeurant rue de la République, 49. — Sa fille Marie, âgée de dix-sept ans et un nommé Louis Vitalis, âgé de vingt-cinq ans, ont été arrêtés. Louis Vitalis, amant de la veuve Boyer, était, paraît-il, aimé de Maria, qui voulait l'épouser tandis que sa mère s'y opposait.

RÉPARTITION DÉFINITIVE DE NOS MILLIARDS EN ALLEMAGNE. — Voici quelques uns des sommes que tous les Etats d'Allemagne qui ont pris part à la guerre de 1870, ont touchées sur les 5 milliards que nous avons dû verser : La Bavière a touché 259,276,391 marks. Le Wurtemberg » 84,954,074 » La Conf. du Nord » 1,281,284,000 » Le Duché de Baden » 61,099,861 » La Hesse » 22,630,189 » Ces chiffres viennent seulement d'être arrêtés d'une manière définitive et officielle.

LES HAUTS TRAITEMENTS MILITAIRES EN ALLEMAGNE. — Voici quelques chiffres extraits du budget militaire Allemand relatifs aux traitements des plus hauts grades. Le comte de Wrangel qui, depuis novembre 1848, est feld-Maréchal commandant en chef des Marches touche annuellement 33 m. marks soit 42,500 francs. Le feld-Maréchal de Manteuffel et le feld-Maréchal de Moltke touchent chacun 40,000 marks soit 37,500 fr. Tous les autres généraux commandant des corps d'armées reçoivent 31,500 marks soit 29,300 fr. Ces officiers généraux sont en outre logés et chauffés gratuitement et ont droit à 8 rations de chevaux.

LE CADAVRE DU PONT DE FLANDRE. — Des mariniers ont retiré avant-hier soir du canal Saint-Martin, à la hauteur du pont de Flandre (La Villette), le cadavre d'une jeune fille, paraissant âgée de 18 à 20 ans.

Cette jeune fille portait à la tête et au cou sept coups de couteau.

Elle était vêtue comme une demoiselle de magasin ou une ouvrière aisée. Le cadavre a été transporté au poste de secours.

M. Aussilloux, commissaire de police du quartier, est arrivé en toute hâte, accompagné d'un médecin, qui a cons-

taté que le corps avait séjourné une quinzaine de jours dans l'eau et était en complet état de décomposition.

Les blessures ont été faites, selon les constatations, à l'aide d'un couteau poignard.

Le cou avait été traversé en deux endroits différents, et la joue droite percée. M. Aussilloux a envoyé le corps à la morgue après les premières constatations, et a ouvert une enquête.

Hier, à onze heures la victime a été photographiée. Elle est assez forte, les cheveux noirs et les yeux également très-noirs. Une foule considérable n'a pas cessé de pénétrer dans la morgue, espérant y voir le cadavre.

Le corps de la jeune fille a été reconnu hier à la Morgue, où il avait été transporté.

M^{me} Merch et sa fille s'étant présentées hier à la Morgue ont jeté un cri en apercevant le cadavre. Elles venaient de reconnaître la victime. Après une seconde visite, les deux femmes affirmèrent qu'elles reconnaissent la morte. C'est la fille de M^{me} Merch. Cette dernière déclara qu'il y a trois mois sa fille avait disparu de la maison maternelle, rue Lally-Tollend pour suivre une de ses amies. Marie Merch demeurait avec cette fille rue d'Allemagne et n'avait pas revu sa mère et sa sœur, depuis sa fuite.

Les deux femmes furent ramenées chez M. Bresselles, juge d'instruction, auquel elles renouvelèrent leurs déclarations.

On lit dans la Gazette des Tribunaux : Le samedi 14 janvier dernier, M. de la R... qui habite la province, était arrivé à Paris, dans l'intention d'aller au bal de l'Opéra.

Il était descendu chez une femme qu'il connaissait, la veuve Gras, demeurant à Paris, rue de Boulogne, 5. Le soir ils allèrent tous deux au bal de l'Opéra. A deux heures et demie du matin, ils prirent un fiacre et se firent reconduire rue de Boulogne, n° 5. M. de la R... descendit le premier de la voiture, il sonna, la porte s'ouvrit. La maison de la rue de Boulogne, n° 5, se trouve au fond d'une sorte d'avenue assez longue, et c'est à l'extrémité de ce passage que se trouve la loge du concierge. M. de la R... s'engagea dans l'avenue et arriva près des maisons, ne croyant suivi par la femme Gras, mais celle-ci n'était pas entrée et était demeurée près de la porte, qui était restée ouverte.

Au moment où M. de la R... arrivait près de la maison, au fond de l'avenue, il vit un individu s'approcher de lui, et cet individu lui lança sur la figure le contenu d'un verre de vitriol. Le coupable se hâta de fuir, et put s'élaner dans la rue par la porte qui était ouverte, la femme Gras n'étant pas entrée à la suite de M. de la R...

Ce dernier fut transporté dans l'appartement de la femme Gras, qui la fit soigner chez elle. Pendant plusieurs jours on craignait pour la vie du blessé, on put cependant le sauver, mais il est aveugle pour toujours.

La femme Gras fut interrogée par la justice. Elle ne put expliquer d'une manière satisfaisante pourquoi elle n'était pas entrée à la suite de M. de la R... Son séjour près de la porte, qu'elle avait maintenue ouverte, avait favorisé la fuite du coupable. Si la porte eût été fermée, le concierge, réveillé par les cris de M. de la R..., aurait pu prendre dans l'avenue, où il se serait trouvé pris comme dans une souricière, l'individu qui avait jeté le vitriol. La femme Gras fut mise en état d'arrestation.

Elle a refusé de répondre à toutes les questions qui lui ont été posées par M. le juge d'instruction Ragon. Elle a même tenté de se laisser mourir de faim. Elle demandait à la pistole de la prison des aliments qu'on lui apportait dans sa cellule, et qu'elle faisait disparaître sans y toucher. Ce fait ayant été découvert, on lui donna par force du bouillon, au moyen d'un tube en caoutchouc introduit dans une de ses narines, et on la força à avaler en lui fermant hermétiquement la bouche. Cette opération lui a été si pénible que, depuis, elle a consenti à se nourrir; mais elle a persisté à refuser de répondre au magistrat instructeur.

Il y a deux jours, M. le juge d'instruction vient de faire arrêter un ouvrier fondeur, qui est l'individu qui a jeté le vitriol à J. de la R...

Cet individu serait le complice de la femme Gras, qui l'aurait aposté pour jeter le vitriol et qui aurait maintenu la porte ouverte pour favoriser sa fuite.

Hier matin, L. Ragon a fait une descente rue de Boulogne, 5, pour visiter les lieux où le crime a été commis.

LE CRIME DE MANTES. — C'est décidément une épidémie. A Mantes, près Paris, une jeune fille vient d'être assassinée hier. Deux individus accusés de l'avoir tuée, ont été mis en état d'arrestation. On pense qu'elle a été victime de sa résistance à des passions brutales.

LE CRIME DE LA RUE DU FAUBOURG-SAINT-ANTOINE A PARIS. — Le corps de Mme Lachaud, la victime de la rue du Faubourg-Saint-Antoine, a été transportée aujourd'hui, à dix heures du matin, dans le fourgon de la Morgue au domicile de la malheureuse femme.

Les obsèques ont eu lieu à midi très-précis.

Les époux L..., arrêtés avant-hier, sont toujours en état d'arrestation.

On ignore quelles sont les charges qui pèsent sur ces individus, mais nous ne pouvons laisser ignorer au fait qui sera peut-être de nature à indiquer quelle sorte de malheurs a dû occasionner le crime.